



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО  
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**



**ICC/94/1/Rev.1**  
7 septembre 2016

Original : ANGLAIS  
Distr : RESTREINTE

---

## **CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO**

Quatre-vingt quatorzième session ordinaire

Hôtel Holiday Inn, Wembley, Londres, 28-30 septembre 2016

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la session
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Membres de l'Organisation internationale du cacao
6. Répartition des voix
7. Approbation du rapport de la 93<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil international du cacao
8. Accord de dispense au gouvernement d'Équateur conformément à l'article 47 de l'Accord international de 2010 sur le cacao
9. Rapport de la troisième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC3) et préparatifs de la quatrième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC4)
10. Norme ISO/CEN sur la durabilité et la traçabilité du cacao
11. Modifications envisagées des limites maximales de résidus (LMR) pour le Métalaxyl et le Métatalaxyl M dans la législation de l'Union européenne (UE)
12. Examen et approbation du rapport annuel 2014/2015
13. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale et composition de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2016/2017 et 2017/2018

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La dixième réunion du Comité administrative et financier sera ouverte par son vice-président, M. Odón Palla (Espagne).

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

### 3. VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION

Le secrétariat présentera le document AF/10/2, contenant une vue d'ensemble de la situation financière de l'Organisation.

Ce document englobera les droits de vote des Membres ; la situation du paiement des contributions au budget administratif de l'Organisation pour l'exercice financier 2015/2016 et le précédent ; les recettes et les dépenses du compte administratif pour les neuf premiers mois de l'exercice budgétaire 2015/2016 au 30 juin 2016 ; un état de la viabilité financière et des estimations préliminaires de la situation la situation du Fonds de réserve spécial au 30 septembre 2016.

Le secrétariat présentera une mise à jour orale au Comité lors de sa réunion sur les recettes et les dépenses administratives pour les neuf premiers mois de l'année cacaoyère 2015/2016 au 30 juin 2016.

### 4. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA DÉLOCALISATION DU SIÈGE DE L'ORGANISATION À ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE

Le Comité recevra un rapport du Directeur exécutif sur la délocalisation du siège de l'Organisation à Abidjan, en référence au document AF/10/4, suite à la décision adoptée par le Conseil à sa 92<sup>e</sup> session ordinaire en septembre 2015 à ce sujet. Le Comité examinera en particulier les dispositions prises par le secrétariat de l'ICCO et le Gouvernement de Côte d'Ivoire concernant le financement du transfert, pour lequel un rapport sera présenté séparément ; la préparation of de nouveaux bureaux provisoires pour l'Organisation à Abidjan et d'autres dispositions logistiques et pratiques pertinentes concernant le personnel et le calendrier d'exécution, suite aux réunions et aux consultations entre le Gouvernement et la secrétariat à ce sujet.

### 5. RÉVISION DU STATUT DU PERSONNEL ET DU RÈGLEMENT DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION

Le Comité examinera le Statut du personnel et le Règlement du personnel de l'Organisation révisés figurant dans le document AF/10/5, présentés par le groupe de travail composé de représentants de pays Membres exportateurs et de pays Membres importateurs, constitué par le Comité afin de travailler en collaboration avec le secrétariat. Ce texte abordera le contexte de la délocalisation de l'Organisation à Abidjan, les bonnes pratiques actuelles recommandées par Mme Bairsto, la consultante nommée par la Commission européenne, et le travail préalable effectué par le Comité et le secrétariat, tout en affirmant les droits acquis des membres du personnel. Le Comité sera tenu de recommander le Statut du personnel et le Règlement du

personnel de l'Organisation révisés au Conseil aux fins de leur approbation à sa 94<sup>e</sup> session ordinaire concomitante.

**6. PROJET DE BUDGET ADMINISTRATIF RÉVISÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016/2017**

Le Comité examinera le projet de budget administratif révisé pour l'exercice financier 2016/2017 figurant dans le document AF/9/4/Rev.1, basé sur une augmentation de 0 % des contributions des Membres, comme demandé par le Conseil à sa 93<sup>e</sup> session ordinaire en mai 2016. Ce document, dûment amendé, sera soumis au Conseil aux fins de son approbation à sa 94<sup>e</sup> session ordinaire concomitante.

**7. PROJET D'ORGANIGRAMME POUR LA DÉLOCALISATION DU SIÈGE DE L'ORGANISATION À ABIDJAN**

Comme convenu par le Comité à sa neuvième réunion en mai 2016, le Directeur exécutif présentera un projet d'organigramme de l'Organisation, figurant dans le document AF/10/6, à mettre en place dans le cadre de la délocalisation du siège de l'Organisation à Abidjan, Côte d'Ivoire, en vue d'adresser une recommandation au Conseil aux fins de son approbation à sa 94<sup>e</sup> session ordinaire.

**8. AMENDEMENTS ÉVENTUELS À L'ACCORD DE SIÈGE ENTRE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

Le Comité examinera le projet révisé d'Accord de siège entre l'Organisation internationale du cacao et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Le texte proposé pour le projet révisé d'Accord de siège discuté aux réunions de mai 2016, ainsi que les amendements supplémentaires proposés par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, seront présentés dans le document ICC/94/8 aux fins de l'approbation du Conseil à sa 94<sup>e</sup> session ordinaire en septembre 2016.

**9. CONTRATS ET AUTRES DROITS DES MEMBRES DU PERSONNEL DÉMÉNAGEANT À ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE**

La question de l'indemnité de poste à appliquer au personnel transféré à Abidjan, en Côte d'Ivoire, a été examinée par le Comité à sa neuvième réunion et par le Conseil à sa 93<sup>e</sup> session ordinaire concomitante en mai 2016. Le Conseil avait décidé à sa 92<sup>e</sup> session ordinaire en septembre 2015 de maintenir l'indemnité de poste de Londres pour les membres du personnel actuellement en poste à Londres qui seront transférés à Abidjan. Cependant, à la session de mai du Conseil, suite à une demande du Directeur exécutif en vue d'adopter une position claire à ce sujet, les pays Membres exportateurs ont déclaré que les règles des Nations Unies en la matière devaient être strictement appliquées et que les membres du personnel en poste à Londres qui seront transférés à Abidjan devraient uniquement percevoir l'indemnité de poste de Londres pendant une phase de transition (à déterminer) et percevoir ensuite l'indemnité de poste d'Abidjan conformément aux règles des Nations Unies. En l'absence d'un consensus à ce sujet lors de la session de mai 2016, le Comité discutera de la question afin de soumettre une recommandation à l'examen du Conseil à sa 94<sup>e</sup> session ordinaire en septembre 2016.

**10. RENÉGOCIATION ÉVENTUELLE DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO**

Le Comité recevra un rapport du groupe de travail sur l'évaluation composé de quatre représentants de pays Membres importateurs et de quatre représentants de pays Membres exportateurs, constitué par le Comité à sa neuvième réunion en mai 2016, afin d'examiner la révision éventuelle de l'Accord international de 2010 sur le cacao sur la base des propositions émises par les Membres. Le rapport du groupe de travail sera présenté dans le document AF/10/7.

Le Comité adressera une recommandation au Conseil sur la voie à suivre, aux fins de son approbation à sa 94<sup>e</sup> session ordinaire concomitante.

**11. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA BUDGÉTISATION PAR ACTIVITÉS**

Comme convenu à sa neuvième réunion en mai 2016, le Comité examinera la ou les sources de financement possibles pour l'achèvement de la phase III du projet de budgétisation par activités, y compris toutes les mises à jour nécessaires du matériel et des logiciels, en vue d'adresser une recommandation sur la voie à suivre au Conseil aux fins de son approbation à sa 94<sup>e</sup> session ordinaire concomitante.

**12. QUESTIONS DIVERSES**

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

**13. RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le Comité adoptera son relevé des décisions pour cette réunion.